



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

[www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

*Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc*

La Felco est affiliée à la FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux

Montpellier le 12 juillet 2018

Maître de conférences en occitan

Président de la FELCO

À Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Notre association d'enseignants d'occitan de l'enseignement public vient d'apprendre – enfin – ce que seront les modalités du concours d'agrégation de langues régionales pour sa seconde session, en 2019. Et nous découvrons du même coup une liste réduite à trois langues, le basque, et le catalan, absents lors de la première session, et le corse, seul rescapé de cette session.

Nous ignorons, et préférons ne pas chercher à imaginer, les motivations du choix opéré par vos services, et ce qui justifie de priver l'occitan-langue d'oc de tout accès au concours, pour plusieurs années de toute évidence. Il n'est bien entendu pas question pour nous, et pas davantage pour nos collègues de breton, de refuser au corse le droit à cet accès. Bien au contraire, l'avis unanime du jury de la session d'admission tenue en juin, avis dont nous supposons qu'il vous a été communiqué, était que pour d'évidentes raisons d'équité, c'étaient les trois langues de cette session, rejointes par d'autres langues de France, qui devaient être de nouveau admises à concourir. La décision prise par vos services constitue un déni de l'équité revendiquée par nos collègues du jury, et attendue par tous ceux, enseignants ou non, qui ont à cœur le souci du développement de l'enseignement des langues de France.

Ce déni ne peut se justifier par de quelconques raisons d'économie, sauf à considérer que l'équilibre budgétaire national était mis en péril par l'attribution trois postes par an, dont un pour une langue dont l'aire historique recouvre trente départements. De ce fait, nous ne pouvons y voir autre chose que l'expression d'un mépris profond pour ce que l'article 75-1 de la constitution définit pourtant comme un patrimoine national, comme pour des langues que le président de la République à récemment affirmé vouloir pérenniser. Force est de constater que ce n'est pas le chemin que nous voyons prendre par votre ministère, qui devrait pourtant être particulièrement impliqué dans ce domaine.

Il est bien tard, certes. Bien tard, compte tenu du temps que prend, on le sait bien dans votre ministère, ou on devrait le savoir, la préparation sérieuse à un concours d'agrégation, de langues régionales comme de toute autre discipline, pour les candidats désireux de participer au concours ouvert pour leur langue, et qui viennent seulement de découvrir qu'ils le pourraient. Bien tard pour rétablir l'équité évoquée plus haut. Mais il est peut-être encore temps, et nous voulons croire,

Monsieur le Ministre, que vous déciderez de corriger la décision étriquée prise par vos services, en FELCO (Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc – Educacion nacionala) - <http://www.felco-creo.org>  
Adresse courrier : C/O Verny 12 rue Salle l'Evêque 34000 Montpellier - 04 67 66 33 31 – [mjvb@orange.fr](mailto:mjvb@orange.fr)

réouvrant le concours d'agrégation aux candidats désireux de le passer pour l'occitan. Le fait qu'ils étaient une cinquantaine l'année dernière, dont une vingtaine a eu l'énergie de poursuivre jusqu'au bout, devrait vous convaincre de l'existence d'un réel besoin.

Dans l'espoir d'une réponse positive à cette sollicitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Yan Lespoux, président de la FELCO